

# I. MESURES POUR LA BIODIVERSITÉ

---

## I.1. MESURES D'ÉVITEMENT

### Adaptation du calendrier

Une adaptation du phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques anthropophiles sera à mettre en place afin de réduire l'impact des nuisances sonores et physiques pouvant résulter des travaux entrepris pour la réalisation du projet.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux de défrichage	Orange	Orange	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Orange	Orange
Travaux de terrassement	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert
Orange	Période très défavorable d'intervention sur l'ensemble du site											
Orange	Intervention possible après inspection des bâtiments avec gîtes potentiels de chiroptères et des arbres à propriétés chiroptériques											
Vert	Intervention favorable sur l'ensemble du site											

Le respect des emprises du chantier en phase travaux doit être nécessaire afin d'éviter des impacts supplémentaires sur les habitats et les espèces lors de la phase chantier.

### Évitement des cavités

Le projet ne touchera pas aux cavités du plateau bas, gîtes potentiels pour les chiroptères. Ils seront intégrés au projet, et une grille sera mise en place pour en empêcher l'accès et éviter les dégradations.

## I.2. MESURES DE RÉDUCTION

### Adaptation de l'éclairage

Un éclairage adapté à l'écologie des espèces serait à envisager. En effet, cela permettrait de réduire les impacts négatifs de la lumière artificielle sur les espèces, en particulier concernant le groupe des chiroptères.

## I.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

### Création d'habitats spécifiques

La mise en place de gîtes à chiroptères ainsi que de nichoirs à oiseaux peut être envisagée afin de valoriser la présence d'espèces anthropophiles. Des dispositifs anti-chats seront également à prévoir afin d'empêcher les prédateurs de grimper aux arbres.

Il serait également important de créer des habitats favorables aux reptiles tels que des pierriers ou des *hibernaculum* afin que les espèces puissent fuir et se réfugier lors des travaux et afin qu'elles puissent trouver un habitat favorable.

### Valorisation de la trame verte du site

Si le site est coupé de son environnement d'un côté par l'A52 et de l'autre par la RN 396, le boisement présent permet le déplacement de la faune au sein du site.

La valorisation de cette « trame verte » présente sur le site d'étude doit être préconisée car le maintien de milieux naturels permettra de maintenir / (re)constituer un réseau écologique cohérent, permettant le déplacement de la faune, servant de site de reproduction et de nourrissage.

#### **Création d'une trame paysagère au sein du site**

La création d'une trame paysagère est une préconisation à prendre en compte dans la mesure où cette dernière permettra d'augmenter la présence faunistique. Cette trame sera décomposée en trois écosystèmes afin qu'elle serve à différents groupes taxonomiques :

- Écosystème prairial pour les insectes,
- Écosystème forestier pour les mammifères (chiroptères et écureuil) et les oiseaux,
- Écosystème de fourrés pour les insectes, les oiseaux et les reptiles.

Cette préconisation a déjà été réfléchié dans le plan de masse puisque des arbres ainsi que des arbustes seront présents sur le site après aménagement.

#### **Suivi écologique**

Un suivi écologique dans les différentes phases des travaux serait nécessaire. Dans ce cadre, le bureau d'expertises naturalistes Ecotonia pourra fournir un ensemble de fiches de mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC) élaborées et présentant un protocole scientifique robuste répondant aux préconisations de l'étude et mises à disposition du maître d'ouvrage.

## **II. MESURE POUR LES FUTURS HABITANTS**

---

Afin de limiter les nuisances sonores, notamment en provenance de l'A52, un dispositif anti-bruit sera mis en place en limite Est de la zone d'étude.